

Le marché de Dives est assurément antérieur au XI^e siècle, époque à laquelle le petit bourg portuaire de Dives-sur-Mer sort de l'anonymat grâce à la conquête de l'Angleterre. Un peu avant 1066, Guillaume le Bâtard donne Dives et Cabourg à Saint-Étienne de Caen, la nouvelle abbaye aux Hommes qu'il vient de fonder à Caen. Des droits conséquents sont concédés au monastère sur le port et la navigation, les poissons et le commerce, le sel, les baleines que l'on chasse par ici... L'abbaye aux Dames reçoit également quelques droits sur Cabourg, de même que celle de Troarn, qui règne sur les marais de la Dives. Le bourg de Dives devient un site florissant, dynamisé par son marché et les foires qui s'y tiennent.

Les halles, dans l'état que nous leur connaissons actuellement, sont relativement tardives : des datations dendrochronologiques des pièces de charpente réalisées en 2012 ont permis d'établir que leur mise en œuvre a eu lieu au début du XV^e siècle, entre 1405 et 1423. À cette époque, la Normandie tout entière se relève de l'occupation anglaise et des ravages de la guerre de Cent ans. L'église, après avoir beaucoup souffert, est relevée simultanément. Le vieux bourg de Guillaume le Conquérant se reconstruit, cette fois pour durer. Il est impossible de savoir à quand remontent les premières halles construites ici. Les plus anciennes connues en Normandie paraissent remonter au XII^e siècle, et il est probable que celles de Dives aient une origine au moins aussi ancienne. Ce qui est certain, c'est qu'il en existait déjà au milieu du XIV^e siècle. Elles sont en effet mentionnées pour la première fois en 1351 dans une liste de rentes attachées au prieuré de Dives, comme « halles aux bouchers »¹. Elles sont encore mentionnées comme telles dans les registres de tabellionage d'Argences, Troarn et Varaville, en octobre 1391². Ces dates indiquent que les halles ont dû être soit détruites lors d'une descente anglaise, soit délibérément démontées en vue d'être agrandies au début du siècle suivant. Les dendrochronologues ont d'ailleurs établi que les bois ont été abattus à partir de 1369.

Au XIV^e siècle, les halles de Dives semblent avoir spécifiquement abrité des bouchers. Sans doute les immenses herbages humides de la vallée de la Dives produisaient-ils à cette époque un bétail nombreux dont la viande était débitée au bourg de Dives-sur-Mer. Par la suite, les halles, sans doute agrandies, ont abrité les étals des commerçants lors du marché hebdomadaire, qui se tient le samedi, sous le contrôle des gens de l'abbé de Saint-Étienne de Caen.

Les halles de Dives mesurent aujourd'hui 50 x 12 m. Elles sont constituées d'un vaisseau principal et de deux bas-côtés symétriquement disposés. La charpente du bâtiment repose sur une série de soixante-six piliers de chêne reposant sur des dés en pierre posés à même le sol. La charpente est elle aussi en chêne, comme toutes les constructions importantes de cette époque. Entièrement ouverts à l'origine et ce jusqu'au début du XX^e siècle, les bas-côtés actuels ont été rajoutés récemment, dans le style du pan-de-bois typique du Pays d'Auge qui emploie le bois pour l'ossature et le torchis pour les cloisons entre les colonnes.

Ces vieilles halles renouent avec leurs antiques fonctions chaque samedi matin. Elles abritent alors l'un des marchés les plus réputés de la Côte fleurie. Deux tableaux du peintre normand Georges de Dramard (1838-1900), appartenant aujourd'hui à la ville de Dives-sur-Mer, sont inscrits depuis 2009 à l'inventaire des Monuments Historiques. L'un représente la place de Dives et les halles, un jour de marché.

Afin de protéger ce patrimoine et ce témoignage exceptionnels, les Halles font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 3 janvier 1918.

¹ Arch. dép. Calvados, H 3140, *Rouille des rentes de l'Aumosne de Dive [de l'an CCC cinquante et un]*, rôle parch. constitué de deux peaux cousues (230 x 940 mm), 4 plis.

² Arch. dép. Calvados, 7E4, f° 83.